



Délibération : DC\_2023\_110

## Conseil Communautaire du 18 décembre 2023

### DELIBERATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle de la Marbrerie à Flaumont-Waudrechies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 12 décembre 2023.

**Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 69**

**Le nombre de présents et représentés :63**

#### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Marie-Christine MERCIER

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Aline BERTRAND, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Freddy THERY, Maryse BERNARD a donné procuration à Brice AMAND, Claire DEGROOTE a donné procuration à Damien DUCANCHEZ

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Thierry THIROUX



Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT a donné procuration à Jean-Claude FOVEZ  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND  
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Daniel DEUDON, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS a donné procuration à Daniel DESCAMPS, conseiller suppléant  
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN a donné procuration à Nicolas DOSEN, Christian BINOIT  
Commune de Solrines : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Sylvie CABOOR  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES  
Commune de Solre le Château : Chloé TROUILLIEZ  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

**Objet de la délibération : Extension des délégations au Président :  
Mesures de simplification à l'égard des non valeurs et Convention  
avec les Eco-Organismes**

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 63

Pièce jointe :- ( Néant)



**Vu** les articles L 2511-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations du Conseil de Communauté en dates du 30 juillet 2023, 20 décembre 2022 et 11 juillet 2023 accordant délégations d'une partie de ses compétences au Président.

### **Dispositif décisionnel**

Le Conseil Communautaire,

**Oùï** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- **DECIDE** d'étendre les délégations du Président, pour la durée du mandat, aux deux nouvelles attributions suivantes :

- L'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public. Chacun de ces titres devra correspondre à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du Conseil de Communauté (qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret). Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 fixe ce seuil à 100 €, précise que le Président rend compte au moins une fois par an de ses décisions au Conseil de Communauté au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission, et qu'il tient à la disposition du conseil de Communauté les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.
- La signature des contrats pour la période 2024 à 2029 avec tous les éco-organismes agréés par les pouvoirs publics dans le cadre des déchets ménagers collectés.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Le Président  
Nicolas DOSEN

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/12/2023 et de la publication sur le site Internet de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois le 27/12/2023*

*Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20231218-DC\_2023\_110-DE*